Domfront-Tinchebray
INTERCO

Au 1er juillet 2023

Sur le territoire domfrontais
LA COLLECTE DES DÉCHETS ÉVOLUE !

L'ensemble du territoire Domfrontais va bénéficier
d'une **collecte en porte à porte** des ordures ménagères
et des déchets recyclables (sauf le verre).
Les conteneurs installés dans les campagnes seront supprimés.

ORDURES MÉNAGÈRES

PARTIE AGGLOMÉRÉE* DE DOMFRONT

Vous étiez déjà collectés en porte à porte donc rien ne change, vous continuerez à bénéficier d'une collecte de vos ordures ménagères le mardi et samedi matin.

RESTE DU TERRITOIRE DOMFRONTAIS (Partie agglomérée + campagne) :

Avrilly – Champsecret – Domfront campagne – La Haute Chapelle – Lonlay L'Abbaye – Rouellé – Saint Bômer les Forges – Saint Brice en Passais – Saint Gilles des Marais.

Vous deviez, jusqu'à maintenant, aller déposer vos ordures ménagères dans les conteneurs mis à votre disposition dans votre commune. A partir du 1er juillet 2023, ils seront supprimés. Selon le lieu où vous résidez, vos sacs devront être déposés soit devant votre domicile soit en début de chemin, soit au départ d'une rue, sur le passage du camion de collecte.

Voir calendrier de collecte page 4.

Sachez que le camion de collecte doit éviter les marches arrière et doit avoir l'espace nécessaire pour pouvoir effectuer un retournement lorsque la rue ne débouche sur rien. Si ce n'est pas le cas, les sacs devront être déposés au départ de la rue de manière à ce que le camion ne rentre pas dans un endroit où il rencontrera des difficultés pour manœuvrer.

Vous allez bénéficier d'une collecte hebdomadaire de vos ordures ménagères.

Les sacs devront être **obligatoirement,** déposés aux endroits définis selon votre adresse (se renseigner auprès de votre mairie) :

- Uniquement la veille des collectes à partir de 19h00,
- Les sacs sont bien fermés et le tri de vos déchets effectué. Si le collecteur constate un sac non conforme (verre ou autres), il ne sera pas collecté.
- Le lieu de dépôt de vos déchets devra être maintenu propre.

* ***La partie agglomérée d'une commune :*** C'est la partie située entre le panneau d'entrée de la commune et le panneau de sortie (Bourg).

Domfront-Tinchebray
INTERCO

A partir du 1er juillet 2023,
LE TRI VIENT À VOUS !

Plus de Vingt ans après la mise en place des points tri pour le papier et les emballages, la Communauté de Communes franchit un nouveau cap dans sa volonté de favoriser le recyclage et la diminution de nos déchets ménagers… Une petite révolution pour les quelque 4600 foyers du territoire ! En effet, dès le 1er juillet 2023, plus besoin d'aller au point tri, sauf pour le verre. **Tous vos papiers et tous vos emballages seront à mettre dans un unique sac (jaune), collecté en porte à porte,** autrement dit à votre domicile.

Trier n'aura jamais été aussi facile…

DÉCHETS RECYCLABLES (sac JAUNE)

LES COMMUNES DOMFRONTAISES

Avrilly – Champsecret – Domfront – La Haute Chapelle - Lonlay L'Abbaye – Rouellé – Saint Bômer les Forges – Saint Brice en Passais – Saint Gilles des Marais.

A partir du 1er juillet, vos déchets recyclables (sauf le verre) seront collectés en porte à porte :

- **Les bourgs de Champsecret, Domfront, La Haute-Chapelle, Lonlay L'Abbaye et Saint-Bomer les Forges → 1 fois par semaine**
- **Le reste du territoire → 1 semaine sur 2 (semaine paire ou impaire)**

Voir calendrier de collecte page 4.

Les sacs de tri seront disponibles gratuitement dans les mairies ou à la communauté de communes de Domfront Tinchebray Interco.

Le dépôt des sacs sera au même endroit que pour les ordures ménagères.

Merci de bien respecter les consignes de tri (voir mémo tri ci-après).
Si le tri n'est pas respecté, les sacs ne seront pas collectés.

C'est donc la responsabilité individuelle qui fera évoluer la gestion des déchets dans le bon sens. En triant vos déchets, vous permettez le recyclage de la matière et diminuer le tonnage des ordures ménagères.

Au niveau financier, le tri coûte moins cher. Eh oui, le tri rapporte des recettes :

- les filières de recyclage nous rachètent nos déchets
- les Éco organismes nous versent des soutiens en fonction des tonnages recyclés
- la TVA appliquée aux prestations concernant les recyclables est de 5.5% au lieu de 10%.